France 2030, la relance de la culture au point mort ?

Posted on 2 novembre 2026 by Chrystèle Bazin

Avec France 2030, Emmanuel Macron voulait remettre la France sur les rails après la pandémie de COVID. On parlait alors de souveraineté économique et de réindustrialisation. En engageant 54 milliards d'euros de deniers publics, l'exécutif espérait encourager les investisseurs privés à financer des innovations made in France. Toutefois, un rapport de la Cour des Comptes publié fin octobre 2026 vient questionner l'efficacité de cette stratégie et la soutenabilité financière du plan d'investissement public.

La Cour des Comptes salue, certes la rapidité de la mise en œuvre du plan, la coordination interministérielle, mais elle s'interroge sur la dispersion des moyens de l'État (trop de secteurs, trop de projets) et sur le manque d'objectifs clairs. La Cour des Comptes critique, en outre, le recours massif aux subventions qui fait porter le risque uniquement sur l'État, tout en mentionnant que d'autres systèmes de financement auraient pu être plus utilisés comme l'avance remboursable (12% seulement) ou encore les prises de participation (6%).

Enfin, et surtout, la Cour des Comptes s'inquiète de la soutenabilité économique de l'instrument financier : « sur les 54 milliards d'euros annoncés, 42 milliards ont été pré-attribués à des projets, dont 33 milliards dans le cadre de contrats avec les futurs bénéficiaires. Mais seuls 14 milliards d'euros avaient été versés fin 2025. Cela signifie que 40 milliards doivent encore être décaissés, dont 19 milliards de façon certaine. Où les trouver, alors que les caisses de l'État sont vides, et que s'endetter est devenu excessivement coûteux ? », peut-on lire dans le Monde.

Et la culture dans tout ça ?

Les deux dernières vagues de l'appel à projet *Transition numérique de la Culture et appropriation de l'intelligence artificielle* ont été annulées alors que les candidatures étaient ouvertes :

> Au vu de l'épuisement des moyens financiers affectés à cet AAP, le dispositif est clôturé à la date du 20 octobre 2026 (abrogation par arrêté du Premier ministre). Les dates de relèves suivantes sont supprimées : 25 novembre 2026, 16 juin 2027.
>
> source : bpifrance.fr

L'appel à projet ANR dans le cadre du *Programme de recherche Industries culturelles et créatives (PEPR ICCARE)* a également été stoppé, cette fois-ci juste avant le passage en jury

des candidats présélectionnés :

> Vendredi 16 octobre, à 17h, par mail de l'**ANR (Agence nationale de la recherche)**, nous avons appris que la totalité du budget de l'appel à projet du **Programme de recherche Industries culturelles et créatives (PEPR ICCARE)** (5millions) pour lequel nous avons déposé le projet ARTEMIS consacré à l'adaptation et la redirection écologiques du secteur culturel était… suspendue, alors même que l'audition des finalistes avait lieu le… lundi 19 octobre à 10h.
>
> Lucie Marinier, Professeure du CNAM titulaire de la chaire ingénierie de la culture et de la création. Lire son post sur Linkedin.

Enfin des incertitudes planent sur le maintien des financements prévus pour le déploiement des *Pôles territoriaux d'Industries Culturelles et Créatives*.

Ces coups d'arrêt soudains ne sont pas sans conséquence pour les structures culturelles, universitaires et les professionnels de la culture (indépendants, artistes). En dehors des problèmes financiers qui s'annoncent et de la difficulté à se projeter après un tel revirement, il convient de rappeler que les appels à projet engendrent une charge de travail importante, une mobilisation de plusieurs expertises et divers frais de préparation : montage de dossier, ingénierie de projet, coordination et temps de co-construction, déplacements, etc. Ainsi, répondre à un appel à projet peut parfois nécessiter d'engager des dépenses conséquentes, comme en témoigne Lucie Marinier par exemple : « Pour le projet ARTEMIS, 12 labos et instituts, 12 chercheur.euses, 17 partenaires professionnels et près de 40 personnes travaillent depuis 6 mois ». Bien sûr, répondre à un appel à projet implique de prendre le risque de ne pas être lauréat, mais être écarté sans avoir pu défendre son projet contrevient aux règles du jeu et plonge les équipes entre désarroi et colère.

Si vous aussi vous êtes concernés par l'arrêt d'un appel à projet, n'hésitez pas à venir partager votre expérience sur le Discord du TMNlab ou écrire à notre responsable éditoriale : chrystele (point) bazin (arobase) tmnlab (point) com